

Reconnaissance du parcours syndical

Bien que nous souhaitons toujours négocier des accords plus favorables dans cette branche offrant plus d'avantages aux travailleurs, l'accord du parcours syndical dans la branche du cristal et des métiers du verre jette les bases de la reconnaissance et de l'évolution des savoirs faire et autres acquis obtenus lors du ou des mandats des délégués dans les entreprises.

A ce jour rien n'existait partant ainsi d'une page blanche puisqu'aucune reconnaissance du travail des délégués ne figurait à l'ordre du jour.

Désormais, l'accord prévoit et précise l'importance de garantir et de favoriser l'exercice des mandats de délégués. De reconnaître les compétences acquises et mises en œuvre pendant la durée desdits mandats et de s'en servir pour faire évoluer les intéressés.

A présent, quand un responsable aura dans ses équipes pour la première fois un délégué, la direction s'engage à le former (le responsable) en lui démontrant l'importance de l'intérêt collectif de l'exercice des mandats. Cette formation sera également axée sur le rôle et les droits des délégués.

En cours de mandat, tout délégué souhaitant avoir un entretien pour évaluer son évolution professionnelle, sera reçu par sa direction.

A la fin des mandats, si le délégué regagne son poste de travail de façon permanente, la direction s'engage à le revoir en réévaluant sa classification, en tenant compte des savoirs qu'il a acquis pendant la durée des mandats ainsi que les compétences qu'il pourra mettre en œuvre dans son travail.

Bien que nous souhaitons toujours mieux pour nos délégués, cet accord permet la reconnaissance de l'investissement des délégués.

L'ensemble des syndicats représentatifs FO, CGT, CFDT, CFTC et CFE-CGC, a décidé de valider cet accord qui devra être revu dans le temps.

→→→

Dotation du matériel pour le travail syndical 2024

Dans la foulée et pour la seconde fois, un accord a été signé de façon unanime afin que chaque organisation syndicale représentative dans la branche du verre à la main, puisse s'équiper de matériels bureautique et informatique.

Une dotation de 2000 euros a été mise en place sans toutefois dépasser 1000 euros par année civile. En ces temps difficiles où tout n'est que recul social, tout est toujours bon à prendre.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE-NAUTIQUE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : secretariat@fedechimie-fo.fr - <http://www.fedechimie-fo.fr>